

### Bac 2026 :

**Le ministère affiche un retour à l'exigence scolaire** avec un durcissement des critères d'évaluation, une meilleure prise en compte de l'orthographe, la lutte contre la fraude et un âge minimum pour passer l'examen.

**Pour le SYNEP CFE-CGC**, ce discours sonne pourtant comme une prise de conscience tardive. Depuis des années, les politiques éducatives ont contribué à affaiblir les exigences du baccalauréat à travers des barèmes assouplis et une logique de réussite statistique, malgré les alertes répétées des enseignants.

**Le syndicat estime que redonner de la valeur au diplôme ne peut se limiter à des annonces médiatiques. Cela suppose une politique éducative cohérente, fondée sur des savoirs solides, l'autorité pédagogique et le respect du travail des enseignants.**

Sylvie TUROWSKI

\* \*

### Enseignement Privé Indépendant

À l'occasion de la CPPNIC (Commission paritaire permanente de négociation d'interprétation et de conciliation) du 20 mai dernier, la délégation patronale a maintenu sa proposition d'augmentation de 1.2% des *minima* conventionnels.

Les organisations syndicales, après avoir pointé de nombreux dysfonctionnements dans le fonctionnement du dialogue social, ont notamment mis en avant le fait que :

- **L'augmentation proposée est inférieure au niveau d'inflation.** Il n'est pas concevable d'officialiser un appauvrissement généralisé des salariés de la branche ;

- **L'abus de CDDU (contrat à durée indéterminée d'usage) entraîne le non-versement des primes de précarité**, pourtant légalement dues. Ce manque à gagner, de 10% par année pour une part importante des effectifs, ne saurait perdurer davantage ;

- **Les frais de scolarité ont considérablement été augmentés** à l'occasion des dernières années au motif, notamment, de l'inflation. Or, les salariés n'ont pas vocation à compenser la hausse générale des prix ;

- **La hausse du SMIC est de 2,4%**. Une augmentation inférieure à ce niveau reviendrait à accentuer la « smicardisation » du salariat.

**La FNEP a donc accepté de porter la proposition à 1.3% mais a aussi argué qu'elle n'avait pas reçu mandat de sa commission sociale pour aller au-delà de la proposition d'ajustement.** La délégation UPES a confirmé qu'elle se trouvait dans la même situation.

Constatant l'impossibilité de poursuivre le dialogue, **l'ensemble des organisations syndicales représentatives des salariés de la branche (SNEPL-CFTC, SNPEFP-CGT, FEP-CFDT et SYNEP CFE-CGC) a donc quitté la table des négociations**, à 15h, afin de rédiger le courrier reproduit ci-après envoyé en recommandé à l'attention de Mesdames et Messieurs les représentants de la FNEP et de l'UPES, avec copie au Ministère Chargé du Travail et des Solidarités (DGT).

Nicolas DACHER

.../...

1/2

Extrait du courrier à l'attention de Mesdames et Messieurs les représentants de la FNEP et de l'UPES,

### Objet : Déclaration intersyndicale

Les quatre organisations syndicales représentatives de la branche de l'Enseignement Privé Indépendant ont décidé de quitter la réunion de la CPPNIC, tenue hier 20 mai 2026, en raison des dysfonctionnements répétés qui compromettent l'exercice normal et loyal du dialogue social au sein de la branche.

### **Les organisations syndicales dénoncent notamment les manquements suivants qui entravent la négociation de branche :**

- 1°) l'absence de mandat des membres du collège employeurs pour négocier des points pourtant inscrits à l'ordre du jour (dont notamment des points relevant pleinement de la NAO) ;
- 2°) le défaut de négociation ou le retard et blocage de négociations sur des thématiques dont certaines relèvent pourtant d'obligations légales ;
- 3°) le défaut de moyens dont la fourniture incombe au collège Employeurs pour assurer le fonctionnement normal de la CPPNIC, comme l'absence de secrétariat juridique depuis 4 ans (départ de Mme A., en juin 2022, remplacée ensuite quelques mois par Mme Z.) ;
- 4°) l'annulation intempestive de réunions, en raison de la carence du collège employeurs ;
- 5°) le non-respect d'engagements pris en réunion et consignés dans des comptes-rendus.

Les organisations syndicales considèrent que cette situation ne peut perdurer. **Elles entendent rappeler que le fonctionnement sérieux et loyal de la CPPNIC constitue une obligation essentielle du dialogue social de la branche de l'EPI (IDCC 2691) que le collège employeurs ne saurait continuer à entraver.**

En conséquence, les organisations syndicales se réservent expressément la possibilité d'engager toute démarche utile afin de faire cesser ces dysfonctionnements incombant au collège employeurs.

[...]

\* \*

### **Élections professionnelles**

#### **ESIGIELEC (76800 ST ETIENNE DE ROUVRAY°)**

Stabilité avec une légère progression pour la représentativité du SYNEP CFE-CGC lors des dernières élections

- FO : 28.7%
- LISTE SNEPL CFTC/SYNEP CFE-CGC : 71.3% qui se décompose en 35.2% pour le SYNEP CFE-CGC et 36.1% pour la CFTC,

Remarque, en qualité de syndicat catégoriel la CFE-CGC obtient une représentativité de 37.4% dans l'encadrement.

**Sébastien SERAIS est reconduit dans son mandat de délégué syndical SYNEP CFE-CGC.**